

VIA RAIL

L'OCTROI DU CONTRAT RAIL-BUS À UNE ENTREPRISE
BRITANNIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je tiens à m'élever, moi aussi, contre la campagne de profanation que lance le gouvernement Mulroney chaque semaine dans ma province natale du Manitoba.

M. Malone: Règlement!

M. Axworthy: La vérité, c'est que le gouvernement Mulroney donne, encore une fois, l'exemple . . .

M. Malone: Règlement!

M. le Président: Le député sait qu'il n'est pas convenable d'utiliser le nom du premier ministre (M. Mulroney) de cette façon-là. Aurait-il l'obligeance de poursuivre, maintenant?

M. Axworthy: Monsieur le Président, il est parfois difficile d'admettre qu'il est aussi le premier ministre du Manitoba.

Je tiens à éclaircir le point suivant. La technologie rail-bus et l'entente signée en 1984 étaient une idée du Manitoba. On a confié à un fabricant local le soin d'en arrêter la conception. La mise au point du prototype et les essais ont été effectués avec la collaboration des gens du Nord. Une fois cette technologie opérationnelle, que fait le gouvernement fédéral actuel? Il passe à l'action en accordant le contrat d'exécution à une entreprise britannique.

Je crois que dans le cas du CF-18, le gouvernement prétendait vouloir limiter le transfert de cette technologie à l'intérieur du Canada. Il est revenu sur sa décision maintenant, semble-t-il. Ce qu'il laisse entendre, en d'autres termes, c'est qu'il veut simplement semer le désordre au Manitoba.

* * *

[Français]

LES PARTIS POLITIQUES

L'UTILISATION PRÉSUMÉE DE FONDS PUBLICS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je ne veux pas apporter aujourd'hui de commentaires sur la grande discorde et sur l'énerverment collectif des libéraux à la veille de leur congrès. Cependant, suite à un article du journal *La Presse* de ce jour, je suis très préoccupé du fait que les libéraux utilisent les fonds publics des contribuables pour financer leur congrès.

Le député libéral de Papineau (M. Ouellet), ancien ministre par surcroît, va-t-il nous expliquer pourquoi il a utilisé les fonds publics pour faire 56 000 photocopies de coupures de journaux favorables à son «boss»? Le chef du parti libéral devra expliquer aujourd'hui à cette Chambre la conduite de son troisième lieutenant au Québec. Les anciens ministres libéraux ne savent-ils pas distinguer entre le Parlement et le parti politique, ou encore les finances du parti libéral sont-elles dans un état si pitoyable pour qu'un honorable ancien ministre mette la main dans la poche des autres?

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RESTAURATION DU STATUT D'INDIEN—ON DEMANDE LE
RÉTABLISSEMENT DU FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le gouvernement déploie toute son éloquence pour dire sa compassion, son souci et son vif intérêt pour les questions autochtones au Canada. L'année dernière, la Chambre est intervenue pour faire cesser la discrimination inhérente à la Loi sur les Indiens. Tous les partis ont été d'accord pour adopter le projet de Loi C-31, avec l'entente que le gouvernement aiderait financièrement un grand nombre des 70 000 personnes désireuses de recouvrer leur statut.

Or, le gouvernement manque à l'engagement qu'il a pris en refusant de continuer à financer la mise en application du projet de loi C-31. Cela signifie que près de 100 autochtones ayant reçu la formation nécessaire ne peuvent plus faire les démarches, les recherches et, bien souvent, les traductions qu'il faudrait pour rectifier en partie des décennies de traitement injuste.

Parce qu'il refuse ainsi de poursuivre ce financement, les anciens combattants autochtones qui ont renoncé à leur statut pour lutter pour leur pays ne devront plus compter que sur leurs propres ressources, tout comme d'ailleurs les enfants illégitimes, les hommes qui sont allés dans les camps de travail au cours de la dépression, et, évidemment, les Indiennes qui ont épousé des hommes d'autres races.

Le gouvernement doit agir immédiatement pour rétablir ce financement afin d'aider de nombreuses personnes à reconquérir le patrimoine dont ils ont été dépouillé par des lois injustes.

* * *

[Français]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LOISIRS POUR PERSONNES
HANDICAPÉES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter l'Association québécoise de loisirs pour personnes handicapées pour le Grand gala provincial annuel de remise des prix qui s'est tenu la fin de semaine dernière à Québec. Je salue l'Association québécoise de loisirs pour personnes handicapées qui, par le biais de cette initiative originale et de grande envergure, devient l'un des moteurs principaux dans l'avancement de la cause des personnes handicapées au Québec. Le Grand gala que tient annuellement cette association a pour but de reconnaître les efforts des municipalités et des groupes communautaires en vue d'intégrer davantage les personnes handicapées à la vie sociale de leur milieu. Le secrétaire d'État qui y participait s'est dit fort impressionné par l'efficacité et le professionnalisme de l'organisation de ce gala. Nous devons applaudir le travail et la participation de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des municipalités régionales de comtés et de toutes les associations communautaires représentées dont le militantisme fervent en faveur de l'avancement des personnes handicapées est la clé de voûte du succès retentissant que connaît cet événement important.